

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Morgan Ragma pour La Mascotte à Anzère.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 6 autorisations de construire
- 1 prolongation d'autorisation de construire
- 2 annonces de panneaux solaires
- 1 dossier de police des constructions
- 3 demandes de renseignements

Réfection du torrent de Planquirî

Le CC attribue les travaux de réfection du torrent de Planquirî à l'entreprise Aymon SA pour le montant de Fr. 63'346.60 TTC.

Mise en place d'un molok

Le développement du secteur de Signèse nécessite une augmentation de capacité de récolte de sacs à poubelle.

Jusqu'à présent la commune a opté pour la mise en place de containers, protégés par un couvert. Il est proposé aujourd'hui d'envisager de passer aux endroits possibles à une installation de Molok.

Le Molok présente l'avantage d'accueillir jusqu'à 5000 litres. Les containers à poubelle standard qui se trouvent sur notre territoire peuvent accueillir 800 litres et demandent en plus un abri. La méthode de collecte avec les conteneurs semi-enterrés permet de réaliser des économies sur le transport et présente une optimisation de la gestion publique.

Cette installation de Molok fera office de test. Avant la fin de l'année, le CC souhaite pouvoir prendre une décision de principe sur un éventuel changement global du système de ramassage des ordures.

Remise en état périodique des routes agricoles (REP)

La première étape a eu lieu entre 2011 et 2014. Les bureaux Blanc et Schmidt SA et Editech SA avaient été mandaté pour le suivi les travaux des routes et chemins agricoles, soit 21 routes et chemins.

En 2023, la société Orbis360 SA a été mandatée afin d'effectuer un relevé laser des routes communales.

Fort de ces relevés, il y a lieu de mettre à jour l'inventaire des routes agricoles afin d'établir un nouveau programme d'assainissement et de remise en état pour les 10 à 15 prochaines années. Cette mise à jour est demandée par le canton du Valais et s'appuie sur l'inventaire réalisé en 2010.

Les principaux objectifs de cette actualisation sont les suivants :

- Distinguer clairement les routes agricoles des routes forestières.
- Intégrer les dessertes privées liées aux activités agricoles.
- Identifier les contraintes environnementales et réglementaires (zones protégées, prairies sèches, chemins homologués, etc.).
- Etablir des fiches techniques pour chaque route concernée.

Après analyse, le réseau étudié comprend environ 72 km de routes agricoles et 51 km de routes forestières.

Le CC attribue un mandat pour travaux d'ingénieurs dans le cadre de la remise en état périodique des routes agricoles (actualisation de l'inventaire) au consortium IG group SA – Editech SA pour le montant de Fr. 32'500.00 TTC.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 24'968.00 (8 dossiers).

Séance du 02.09.2026

Salle Zodiaque Anzère

Les travaux de mise en conformité de la salle Zodiaque sont terminés. Elle peut désormais être utilisée avec une capacité maximale de 100 personnes.

Autorisations d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation à

- Mme Ursula Däppen pour la buvette Anzère Spa & Wellness.
- Vitor de Freitas Pires pour La Riente.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 4 autorisations de construire
- 1 annonce de panneaux solaires
- 1 remplacement d'installation de chauffage

Séance du 16.09.2026

Télé Anzère SA

Les comptes 2025-2026 présentent un bénéfice de Fr. 21'572.00 après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 2'433'632.00.

Le compte de pertes et profits laisse apparaître un total de produits d'exploitation des transports de Fr. 7'299'212.00.

Le CC accepte les comptes de Télé Anzère SA tels que présentés.

Curage de l'étang d'Argnou

Le CC prend connaissance et valide l'offre du bureau Drosera SA d'un montant de Fr. 12'512.80 TTC pour l'étude relative au curage de l'étang d'Argnou (estimation de la qualité des matériaux, volumes à curer, filières de valorisation des matériaux et estimation préliminaire des coûts).

Agrandissement du centre scolaire de Botyre

Les Ateliers du Passage, bureau d'architecture en charge de ce projet, présente au CC la version finale du projet qui sera mis à l'enquête publique.